

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet opcv. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet opcv et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES (anciennement VALEURS CROISSANCE RENDEMENT) Code ISIN Part IC: FR0010602540 Cet opcv est géré par GASPAL GESTION

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance, sur la durée de placement recommandée, basée sur la croissance des revenus distribués par les sociétés sélectionnées pour leur qualité, répondant positivement à des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) selon une approche Best-in-Class (sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité). L'opcv n'est pas soumis à un indicateur de référence, cependant, afin de permettre aux porteurs de faire des comparaisons de performances, il est possible de comparer l'évolution de l'opcv avec celle de l'indice EUROSTOXX50 dividendes réinvestis. Le FCP est classé « Actions des pays de la zone euro ». Afin de réaliser l'objectif de gestion, la société de gestion met en œuvre une stratégie d'investissement qui repose sur une gestion sélective en actions (ou titres assimilés), éligibles au PEA, sur les marchés d'actions cotées de la zone euro. La construction du portefeuille est fondé sur une approche « Bottom up » basée sur les caractéristiques propres des sociétés. L'univers de gestion repose ainsi sur trois profils de société : les valeurs de rendement immédiat, les valeurs générant une croissance de rendement à deux ans, les valeurs à fort potentiel de rendement à long terme. L'opcv étant éligible au PEA, il s'engage à respecter en permanence un investissement minimum de 75% en actions de la zone Euro. Le portefeuille peut être exposé à hauteur de : 60% minimum de son actif aux marchés actions de la Zone Euro, 10% maximum au risque de change sur des devises hors euro (y compris les actions de pays émergents).

Le processus de sélection ESG de titres s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les entreprises de l'univers d'investissement du Fonds composé principalement des émetteurs de la zone Euro d'une capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros.

La construction du portefeuille aboutit ainsi à une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

L'OPCVM est investi : 25% maximum de son actif en titres de créances et instruments de marché monétaire d'émetteurs privés ou d'Etat de la Zone Euro, dont 10% maximum en titres « spéculatifs » (de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme chez Standard & Poor's ou équivalent) ou en non notés, au moment de l'investissement. 10% maximum de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, ou en fonds d'investissements à vocation générale ouverts à une clientèle non professionnelle ou de FIA répondant aux 4 critères d'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il sera possible soit de couvrir les risques actions et de change ou dynamiser le portefeuille sur le risque actions, au maximum à 100% de l'actif net. Les instruments dérivés (futures, options et change à terme) et les titres intégrant des dérivés utilisés seront négociés sur des marchés financiers à terme réglementés ou de gré à gré et n'entraîneront pas la surexposition du FCP. Les dérivés sur devises sont utilisés uniquement à titre de couverture du risque de change.

Des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, prises et mises en pension de titres) pourront être réalisées.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Recommandation : cet opcv pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres sont centralisés chaque jour à 11 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Profil de risque et de rendement



| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'opcv et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque de l'opcv ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet opcv est classé dans cette catégorie en raison de son exposition discrétionnaire aux marchés actions.

L'investissement sur les actions de petite et moyenne capitalisations peuvent induire des fluctuations importantes et rapides à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés.

L'opcv est soumis à un risque de perte en capital.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si

l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. En outre, l'exposition en titres spéculatifs « high yield » peut induire un risque de défaillance des émetteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'opcvm, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| | |
|------------------------|-------|
| Frais d'entrée | Néant |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi).

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| Frais prélevés par l'opcvm sur une année | |
|---|--------|
| Frais courants | 1.51%* |
| Frais prélevés par l'opcvm dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

*Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2021, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'opcvm lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 20 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.gaspalgestion.com.

Performances passées



AVERTISSEMENT

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'opcvm.

DATE DE CREATION DE L'OPVM :
9/05/2008.

DEVISE DE LIBELLE : Euro
CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : ---

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : GASPAL GESTION, 7 Boulevard de la Madeleine, 75001 PARIS.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.gaspalgestion.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL :

L'opcvm est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de cet opcvm peuvent être soumis à taxation.

La responsabilité de GASPAL GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'opcvm.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.gaspalgestion.com, ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Cet opcvm est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : GASPAL GESTION

La société GASPAL GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/03/2022.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet opcv. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet opcv et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES (anciennement VALEURS CROISSANCE RENDEMENT) Code ISIN Part IV: FR0013263142 Cet opcv est géré par GASPAL GESTION

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance, sur la durée de placement recommandée, basée sur la croissance des revenus distribués par les sociétés sélectionnées pour leur qualité, répondant positivement à des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) selon une approche Best-in-Class (sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité). L'opcv n'est pas soumis à un indicateur de référence, cependant, afin de permettre aux porteurs de faire des comparaisons de performances, il est possible de comparer l'évolution de l'opcv avec celle de l'indice EUROSTOXX50 dividendes réinvestis. Le FCP est classé « Actions des pays de la zone euro ». Afin de réaliser l'objectif de gestion, la société de gestion met en œuvre une stratégie d'investissement qui repose sur une gestion sélective en actions (ou titres assimilés), éligibles au PEA, sur les marchés d'actions cotées de la zone euro. La construction du portefeuille est fondé sur une approche « Bottom up » basée sur les caractéristiques propres des sociétés. L'univers de gestion repose ainsi sur trois profils de société : les valeurs de rendement immédiat, les valeurs générant une croissance de rendement à deux ans, les valeurs à fort potentiel de rendement à long terme. L'opcv étant éligible au PEA, il s'engage à respecter en permanence un investissement minimum de 75% en actions de la zone Euro. Le portefeuille peut être exposé à hauteur de : 60% minimum de son actif aux marchés actions de la Zone Euro, 10% maximum au risque de change sur des devises hors euro (y compris les actions de pays émergents).

Le processus de sélection ESG de titres s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les entreprises de l'univers d'investissement du Fonds composé principalement des émetteurs de la zone Euro d'une capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros.

La construction du portefeuille aboutit ainsi à une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

L'OPCV est investi :

25% maximum de son actif en titres de créances et instruments de marché monétaire d'émetteurs privés ou d'Etat de la Zone Euro, dont 10% maximum en titres « spéculatifs » (de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme chez Standard & Poor's ou équivalent) ou en non notés, au moment de l'investissement.

10% maximum de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, ou en fonds d'investissements à vocation générale ouverts à une clientèle non professionnelle ou de FIA répondant aux 4 critères d'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il sera possible soit de couvrir les risques actions et de change ou dynamiser le portefeuille sur le risque actions, au maximum à 100% de l'actif net. Les instruments dérivés (futures, options et change à terme) et les titres intégrant des dérivés utilisés seront négociés sur des marchés financiers à terme réglementés ou de gré à gré et n'entraîneront pas la surexposition du FCP. Les dérivés sur devises sont utilisés uniquement à titre de couverture du risque de change.

Des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, prises et mises en pension de titres) pourront être réalisées.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Recommandation : cet opcv pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres sont centralisés chaque jour à 11 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Profil de risque et de rendement



| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'opcv et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCV.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCV est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque de l'opcv ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet opcv est classé dans cette catégorie en raison de son exposition discrétionnaire aux marchés actions.

L'investissement sur les actions de petite et moyenne capitalisations peuvent induire des fluctuations importantes et rapides à la hausse comme